

Vos questions / nos réponses

## Méthadone et assurance auto

Par [Profil supprimé](#) Postée le 24/08/2015 18:24

J'ai bien lu votre article concernant la conduite et l'usage de stupéfiants. Je suis sous méthadone, il s'agit d'un stupéfiants donc je comprends bien que je dois produire le justificatif en cas de contrôle. Mais qu'en est-il si j'ai un accident? Serai je sanctionné pour conduite sous stup? Et par rapport à mon assurance, en cas d'accident que je sois en tord ou non, que se passe t-il? J'ai souscrit mon contrat à la maaf avant mon passage sous méthadone dois-je prévenir mon assureur de ma situation? Existe t-il des assurances pour les personnes sous substitution? Je n'ai jamais eu d'accident et essaye d'être ultra responsable de mes actes pourtant je dois suivre mon traitement méthadone si je veux m'en sortir, je ne veux pas devoir payer toute ma vie en cas d'accident corporel ou grave que je sois ou non responsable de l'accident. Voilà pourquoi j'ai besoin de vos conseils. Merci beaucoup pour ce site très bien fait.

---

**Mise en ligne le 31/08/2015**

Bonjour,

Nous comprenons bien sûr vos interrogations et besoins de précisions concernant la conduite automobile pendant le temps que devra durer votre traitement Méthadone mais nous ne pourrons y répondre que partiellement.

D'un point de vue législatif, au même titre que l'usage des médicaments au volant n'est pas sanctionné, l'usage licite de stupéfiants pour raisons médicales n'a pas à l'être. Ainsi un conducteur qui se soigne à l'aide d'un stupéfiant détecté par les tests sur le bord de la route, devra signaler qu'il est sous traitement et en apporter la preuve (prescription médicale). Si le test sanguin révèle que la drogue prescrite est la seule drogue présente, alors le conducteur ne fera pas l'objet de poursuites.

Il nous est plus difficile de vous apporter des réponses concernant les polices d'assurance et nous vous invitons à relire dans le détail les termes de votre contrat et/ou de vous rapprocher de votre compagnie d'assurance ou d'une « Maison de justice et du droit » pour obtenir les informations précises aux questions qui vous préoccupent.

Cordialement.

---

